

Séance ordinaire du 02 septembre 2025 - -

L'an 2025, le 02 septembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Philippe GARRIGUE Pascal COURTAZELLES, Pierre SEVAL, Pierre DURAND, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie BRISSON, Nanou LAURENTJOYE, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sylvie FONTENEAU Alice PLATRIEZ, Sylvie AYAYI

EXCUSES :

Monsieur Olivier LAFEUILLADE ayant donné pouvoir à Sylvie BRISSON
Monsieur Harrag KOUTCHOUCK ayant donné pouvoir à Céline BAGOLLE,
Madame Sybil PHILIPPE
Monsieur Cédric CHALARD
Monsieur Luc DUTRUCH

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Emmanuelle FAVRE

Date de convocation : 21/08/2025

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de suffrages exprimés : 18

**D.2025-09-10 : Ouvertures dominicales des enseignes sur le territoire communautaire -
- Année 2026-**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Les Rives de la Laurence,

La Chambre de Commerce et d'industrie de Bordeaux a organisé le 04 juin dernier une réunion d'information et de concertation avec les représentants des grandes enseignes commerciales et des collectivités concernées afin de leur permettre d'ouvrir les 12 dimanches autorisés par la loi,

Cette réunion a permis d'établir un consensus entre commerçants et les communes de la Métropole sur le nombre d'ouvertures dominicales indicatif à prévoir pour 2026.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 21 août 2025

Il est porté connaissance du Conseil Communautaire les dates choisies en concertation et qui portent à 12 le nombre total d'ouvertures dominicales pour l'année 2026, à savoir :

- Le 1^{er} et 2^{ème} dimanche des soldes d'hiver, soit les 11 et 18 janvier 2026,
- Le 1^{er} et 2^{ème} dimanche des soldes d'été, soit les 28 juin et 5 juillet 2026,
- Le 1^{er} dimanche après la rentrée scolaire, soit le 6 septembre 2026,

- Les 4 dimanches de décembre pendant les fêtes de fin d'année, soit les 6, 13, 20, 27 décembre 2026,
- 3 dimanches au choix du Maire.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de se prononcer favorablement sur les propositions de dates d'ouvertures dominicales, pour les commerces, détaillées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De se prononcer favorablement sur les propositions de dates d'ouvertures dominicales, pour les commerces, détaillées ci-dessus.

Fait à Saint-Loubès, le 02 septembre 2025

Le Président



Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance



Emmanuelle FAVRE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourcs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr